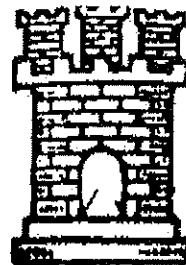




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

La demande est introduite par Monsieur Maxence DESWERT demeurant Chemin des Crêtes 112A à 4130 Esneux et Monsieur Maxence Deswert demeurant Chemin des Crêtes 112 A000 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé Chemin des Crêtes à 4130 Esneux et cadastré division 1, section E n°58B.

La demande vise les travaux suivants : création d'un lotissement en 4 lots et présente les caractéristiques suivantes :

Le permis d'urbanisation faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- un recul de maximum 15m du point le plus proche du volume principal par rapport à l'alignement devrait être demandé ;
- si le volume n'est pas implanté sur une limite parcellaire latérale, un recul compris entre 5 et 10m par rapport à la limite parcellaire latérale devrait être demandé ;
- l'implantation à moins de 10m (à la verticale) des lignes de crête est interdite ;
- les volumes principaux devraient être couverts par une toiture à deux versants ;
- pour les volumes secondaires, les toitures plates ne devrait être admises que comme éléments de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ou comme éléments d'intégration au terrain ;
- le bois peint ou lazuré et les matériaux composites ne font pas partie de la liste des matériaux autorisés ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 juin 2024 au 26 juin 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be